



**e-COMPROMIS**

MON COMPROMIS DE VENTE EN LIGNE



7

*Documents à fournir  
pour la vente d'une  
maison*



- Votre maison dépend d'un lotissement :**
  - Si oui, existe t-il une association syndicale qui fonctionne ?
  - Si tel est le cas, préciser les **noms et coordonnées de président de l'association.**
  
- Votre maison dépend d'une copropriété horizontale :**
  - Si oui, il convient de faire établir un mesurage au titre de la "Loi Carrez" et indiquer le **nom et adresse du syndic.**
  
- Si vous avez fait construire le bâtiment vendu :**
  - Nous adresser la **copie du permis de construire** et de la **déclaration d'achèvement de travaux et de conformité.**
  
- Si les travaux sont achevés depuis moins de dix ans :**
  - Et que vous avez souscrit une assurance dommage-ouvrage couvrant la garantie décennale, nous adresser l'**attestation de souscription** et de **paiement de l'assurance**, ainsi que la **police intégrale.**
  
- Si les travaux sont achevés depuis moins de cinq ans :**
  - **Prendre rendez-vous à l'Etude** en vous munissant de **vos dossier de construction** et de **toutes les factures**, pour calculer le montant de la TVA qui sera retenue sur le prix de vente.